

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-227 DU 4 MAI 1999

Chargeant Monsieur Félix Essou DANSOU,
Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique,
assurant l'Intérim de Monsieur Adékpédjou S. AKINDES,
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 18 Mars 1996 ;

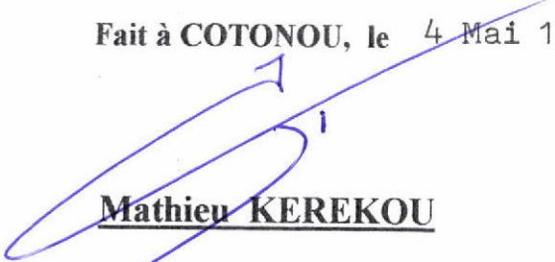
VU le décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1er : Pour compter du 30 Avril 1999, Monsieur, Félix Essou DANSOU Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Adékpédjou S. AKINDES.

Article 2 : Le Présent Décret sera publié au Journal Officiel

Fait à COTONOU, le 4 Mai 1999


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : P R 6 - AN 4 - CS 2 CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - PM 4 - MEHU 4
MAEC 4 - SGG 4 - AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6.